Décision 22-DCC-01 du 07 janvier 2022

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Automobile Provence Innovation et Avicars par le groupe Raguin

Posted on: 07 janvier 2022 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Raguin
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Automobile Provence Innovation Avicars

Lire

le texte intégral de la décision
133.37 Ko